

Communiqué de presse

Saint-Etienne, le 25 août 2021

Audition de la France devant le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU : il faut revoir notre modèle !

L'audition de la France par le Comité des droits des personnes handicapées s'est déroulée du 18 au 23 Août. L'occasion de mesurer le chemin parcouru, mais aussi de prendre conscience de l'ampleur de la tâche qui incombe à notre pays pour se mettre en conformité avec la Convention ratifiée en 2010.

La Défenseure des droits Claire Hédon a ainsi affirmé qu'un "changement de paradigme" s'imposait pour passer d'une solidarité nationale et surtout familiale à l'effectivité des droits. Pour cela, il faut amplifier la transition inclusive et y apporter des moyens suffisants.

Concernant l'école, si l'impulsion donnée ces dernières années est saluée, elle souligne que de nombreux obstacles subsistent et que trop d'enfants restent non scolarisés.

Le rapporteur de l'ONU, Jonas Ruškus s'est déclaré "déçu" par le niveau de discrimination structurelle constaté dans le pays des droits de l'Homme. Il dénonce "l'institutionnalisation systématique" que subissent les personnes handicapées, y compris les enfants et appelle à "reconsidérer la situation de handicap" et à "changer de modèle", basé sur les droits.

Pour accompagner la France dans cette transformation, l'association des organisations représentatives des personnes handicapées est une condition préalable. Le comité met en garde cependant sur le risque de conflits d'intérêts entre les organisations représentatives de personnes handicapées et les associations gestionnaires d'établissements.

Pour Trisomie 21 France, qui a mis l'autodétermination et le développement du pouvoir d'agir au cœur de son action, la transformation de l'offre médico-sociale et le soutien à de nouvelles modalités d'accompagnement, construites pour et avec les personnes concernées constituent autant de pistes pour sortir de l'institutionnalisation dans laquelle se retrouvent encore, contre leur gré, les personnes handicapées. De même, l'adaptation des environnements (école, travail, culture et loisirs...) doit se poursuivre et s'accélérer. L'accessibilité universelle ne doit pas rester un simple slogan, mais être au cœur des pratiques et des décisions politiques.

À l'issue de cette audition, un rapport écrit sera produit, qui permettra de tracer ainsi une nouvelle feuille de route pour que la France adapte sa législation et surtout ses pratiques aux exigences de la Convention. Trisomie 21 France entend y apporter sa contribution.

Contact presse :

Emmanuel Guichardaz

Responsable projet

Trisomie 21 France

06 37 93 97 24

eguichardaz@trisomie21-france.org